



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DREAL) Bourgogne

Contact : Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75 - 06 29 62 38 15

fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr



Dijon, le 12 mars 2015

Communiqué de Presse

Pour son édition 2015, la semaine du développement durable devient européenne et change de dates. Elle se tiendra du 30 mai au 5 juin 2015.

Inscrivez dès à présent votre projet sur www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr

En 2015, la Semaine du développement durable devient européenne et change de dates. Elle porte désormais le nom de **Semaine européenne du développement durable (SEDD)** et se déroulera du **samedi 30 mai au vendredi 5 juin 2015**. Cette première édition sera le lancement d'un mouvement européen qui vise à encourager les initiatives locales partout en Europe.

La Semaine du développement durable existe depuis 12 ans en France. Son élargissement au niveau européen s'est fait à l'initiative du groupe de pilotage de l'ESDN (European Sustainable Development Network), constitué de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et la France.

L'appel à projets est ouvert ! N'hésitez pas à inscrire votre projet sur le site www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr. Collectivités, entreprises, associations, services publics, établissements scolaires... vous êtes invités à vous mobiliser pour organiser des manifestations en faveur du développement durable partout en France et pour tous les publics.

Un portail référencera l'ensemble des projets européens.

La Semaine française du développement durable 2015 sera un puissant vecteur **de mobilisation contre le changement climatique**, déclaré «grande cause nationale» à l'occasion de la tenue en France de la **Conférence de Paris Climat 2015 (COP21 - www.cop21.gouv.fr)** en décembre.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer le succès de la Semaine européenne du développement durable 2015 et nous vous en remercions !

